



ASMAS Sportfachhandel Schweiz
ASMAS Commerce de sport Suisse

Questions et réponses à propos de vente 2022+, branche articles de sport

Informations essentielles concernant la formation dans le commerce de détail

| | |
|--|--|
| Quelles formations seront proposées à l'avenir? | Comme jusqu'à présent dans le commerce de détail, il est possible de suivre une formation d'assistant-e du commerce de détail avec attestation en deux ans ou une formation de gestionnaire du commerce de détail en trois ans avec certificat de capacité. |
| Y aura-t-il encore une formation en conseil et gestion? | Non, la troisième année d'apprentissage comprend désormais les deux axes prioritaires «Création d'expériences d'achats» et «Gestion de boutiques en ligne». L'axe prioritaire que suivra l'apprenti-e sera défini au moment de la conclusion du contrat d'apprentissage. |
| Quelles conditions dois-je remplir pour devenir une entreprise formatrice? | Comme c'est déjà le cas, c'est l'office cantonal de la formation professionnelle qui accorde les contrats d'apprentissage. Vous trouverez ici les exigences de base inscrites dans l' ordonnance sur la formation professionnelle . |
| Quelles exigences une entreprise formatrice doit-elle remplir en matière d'assortiment? | Vous trouverez l'assortiment minimal d'une entreprise formatrice dans la branche articles de sport ici . |
| Après sa formation d'assistant-e de détail, est-ce qu'un-e apprenti-e peut encore obtenir le certificat de capacité de gestionnaire du commerce de détail? | Oui, cette possibilité est offerte. Après avoir achevé un apprentissage d'assistant-e du commerce de détail, il est possible d'obtenir le certificat de gestionnaire en deux ans. |

Questions sur les devoirs d'une entreprise formatrice

| | |
|--|--|
| Sous quel format se présentera le dossier de formation? | Le dossier de formation est désormais disponible en ligne sur le portail konvink.ch . Il comprend comme jusqu'à présent plusieurs mandats pratiques que l'apprenti-e doit effectuer. Ces mandats sont contrôlés et corrigés par l'entreprise formatrice. |
| Le dossier de formation existe-t-il aussi sous format papier? | Non |
| La tenue du dossier de formation est-elle obligatoire? | Oui |
| Est-ce que je peux continuer à évaluer l'apprenti-e sur son travail au sein de l'entreprise? | Au terme de chaque année d'apprentissage, l'apprenti-e est évalué-e par l'entreprise formatrice ou ses formateurs professionnels. Ces notes sont consignées comme notes d'expérience dans le PQ. |

| | |
|---|--|
| Comment obtenir l'accès à la plateforme Konvink? | Les entreprises formatrices peuvent demander gratuitement un accès à la version préliminaire auprès de la FCS (Formation Commerce de détail Suisse, organisation faîtière de la formation dans le commerce de détail). Commande de la version préliminaire |
| Comment les apprenti-e-s peuvent-ils en obtenir l'accès? | Cet accès peut être obtenu dès fin juin via la boutique de FCS. |
| Comment obtenir l'accès au dossier de formation de mes apprenti-e-s? | L'apprenti-e doit activer l'accès à ses données pour son formateur/sa formatrice. Cette opération est indispensable pour des motifs de protection des données. |
| Que coûte l'accès à Konvink? | Fr. 330.00 pour les gestionnaires du commerce de détail CFC pour toute la durée de la formation Fr. 220.00 pour les assistant-e-s du commerce de détail AFC pour toute la durée de la formation |
| Qui paie l'accès à Konvink? | L'entreprise formatrice paie les frais de licence du dossier de formation (sur Konvink) de Fr. 65.00 pour le CFC et de Fr. 45.00 pour l'AFC. Le reste du montant (médiats de formation pour les écoles professionnelles), Fr. 265.00 pour le CFC et Fr. 175.00 pour l'AFC est payé par l'entreprise formatrice ou l'apprenti-e (selon ce qui a été convenu lors de la conclusion du contrat d'apprentissage, mentionné sous chiffre 6). |
| Questions sur les cours interentreprises CIE | |
| Combien de jours de CIE y aura-t-il à l'avenir? | 1 ^e année d'apprentissage = 6 jours 2 ^e année d'apprentissage = 4 jours 3 ^e année d'apprentissage = 4 jours |
| Pourquoi y aura-t-il davantage de jours de CIE? | Les connaissances générales de la branche „Lifestyle“ sont supprimées. C'est pourquoi davantage de jours de CIE sont au programme. |
| Quand les CIE auront-ils lieu? | 1 ^e année d'apprentissage de février à juin 2 ^e année d'apprentissage de mi-septembre à mi-novembre 3 ^e année d'apprentissage de mi-août à mi-septembre (dans la mesure du possible, il est tenu compte des spécificités régionales, des vacances des écoles professionnelles ou de la haute saison) |
| Comment les CIE seront-ils organisés? | 1 ^e année d'apprentissage décentralisé en cours d'une journée (comme jusqu'à présent) 2 ^e année d'apprentissage en cours d'une journée (comme jusqu'à présent) 3 ^e année d'apprentissage centralisé en cours bloc |
| Pourquoi un cours bloc est-il organisé pendant la 3 ^e année d'apprentissage? | Les objectifs d'apprentissage en matière de gestion des relations avec la clientèle peuvent être plus facilement atteints dans le cadre d'un cours bloc. La mise à |

| | |
|--|--|
| | disposition de matériel de démonstration (p.ex. bootfitting) n'est possible que de manière centralisée. |
| Que coûtent les CIE? | Pour 14 jours, les CIE avec les supports didactiques, les médias de formation ainsi que la pension du bloc 3 coûtent: Fr. 2'530.00 pour les membres ASMAS Fr. 3'290.00 pour les non-membres ASMAS |
| Quels supports de cours et médias de formation sont utilisés dans les CIE? | Les supports de cours spécifiques à la branche (sous format imprimé) comme les médias de formation numériques sur la plateforme LearningView. |
| Que coûtent les médias de formation et les supports de cours des CIE? | Fr. 130.00 pour les membres ASMAS Fr. 190.00 pour les non-membres ASMAS Le montant est déjà compris dans les frais de cours mentionnés ci-dessus. |
| L'apprenti-e a-t-elle besoin d'un laptop pour les CIE? | Oui |
| Le laptop doit-il satisfaire à certaines exigences? | Non, l'apprenti-e peut utiliser son laptop – dont elle a besoin p.ex. pour l'école professionnelle – dans le cadre des CIE. |
| Comment se présente le nouveau programme des CIE? | Vous trouverez le programme ici . |
| Comment les CIE sont-ils notés? | Pour chaque année d'apprentissage, l'apprenti-e reçoit une note d'expérience qui entre dans le PQ. Cette note se compose de trois volets: contrôle des connaissances, étude de cas et compétences sociales |
| Questions sur l'examen pratique | |
| Où aura lieu l'examen pratique? | L'examen pratique se déroule dans l'entreprise formatrice. |
| Combien de temps dure l'examen pratique? | 60 minutes pour les assistant-e-s du commerce de détail 90 minutes pour les gestionnaires du commerce de détail |
| Quelle importance accorde-t-on à l'examen pratique? | Désormais, la note de l'examen pratique est éliminatoire, c'est-à-dire que si cette note est insuffisante, l'apprenti-e ne réussit pas sa procédure de qualification. |
| Questions sur l'enseignement professionnel | |
| Combien de jours d'enseignement professionnel les apprenti-e-s suivent-elles ? | 1 ^e année d'apprentissage = 1,5 jour 2 ^e année d'apprentissage = 2 jours 3 ^e année d'apprentissage = 1 jour |
| Quels médias de formation ou supports didactiques sont utilisés à l'école professionnelle? | Les médias de formation se trouvent sur Konvink. Les autres documents sont déterminés par les différentes écoles professionnelles. Vous recevrez en temps utile les informations de l'école professionnelle concernée. |
| De quelle infrastructure IT l'apprenti-e a-t-elle besoin ? | Il n'existe pas de standards uniformisés. Les écoles professionnelles les déterminent elles-mêmes. |

| | |
|---|--|
| Qui paie l'infrastructure IT? | Ce point est convenu dans le contrat d'apprentissage, de manière analogue aux dossiers de formation jusqu'à présent. Une participation de l'entreprise formatrice peut avoir des effets positifs sur la recherche d'apprenti-e-s. |
| L'enseignement est désormais axé sur les compétences opérationnelles. De quoi s'agit-il? | Le cours est axé sur la pratique. A titre d'exemple, les matières linguistiques sont enseignées à l'aide d'études de cas dans le commerce de détail. Les apprenti-e-s doivent travailler de manière plus autonome qu'avant. L'enseignant de l'école professionnelle coache les apprenti-e-s dans la perspective d'un travail autonome. |
| Quelles matières trouve-t-on dans l'enseignement professionnel? | Il n'y a plus de matières à proprement parler. Une leçon 'enseignement en culture générale (ECG) est prévue chaque semaine. Vous trouverez des compléments d'information à ce sujet dans le Hub-FCS . |
| L'équipe ASMAS se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions: tél. 031 381 93 94 ou courriel info@asmas.ch. | |